

Objectifs

À l'issue de la formation, le participant doit être à même d'assurer les obligations déclaratives et de paiement de la CET et de la taxe foncière dans le respect des règles posées par le Code général des impôts et en faisant valoir au mieux les droits de l'entreprise, ce qui suppose notamment de :

- Valider le principe d'imposition de l'entreprise aux différents impôts locaux ;
- Contrôler les bases d'imposition de la CFE et de la taxe foncière, de calculer la CVAE de l'entreprise et satisfaire les différentes obligations déclaratives et de paiement ;
- Bénéficier des réductions et dégrèvements existants.

Participants / Prérequis

Toute personne ayant besoin de connaître les principes de fonctionnement des impôts fonciers payés par les entreprises. Notions de comptabilité souhaitables tant pour la bonne compréhension de la CVAE que pour l'analyse « taxe foncière » des comptes d'immobilisations.

Cette formation ne nécessite aucuns prérequis

THEMES TRAITES

S'approprier le schéma de fonctionnement des principaux impôts directs locaux

- La CET et ses deux composantes : la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).
- La taxe foncière.

Vérifier que l'entreprise est bien imposable à la taxe foncière et à la CET

- Le principe d'imposition : biens ou activités imposables.
- Le principe de l'annualité.
- Les personnes imposables.
- Les principales exonérations.

Cas pratique : créer une fiche d'audit pour vérifier l'assujettissement de l'entreprise à la TF et CFE

Recenser les biens fonciers de l'entreprise, imposables à la taxe foncière et à la CFE

- La notion de biens fonciers : bâtiments ; installations foncières...
- Les biens imposables.
- La période de référence et la notion de disposition.

Quiz : à partir d'une liste d'immobilisations, de photos ou de situations données, identifier les biens passibles de taxe foncière

Contrôler les bases d'imposition de la CFE et de la taxe foncière

- La notion de valeur locative, base d'imposition de la CFE et de la TF.
- La méthode d'évaluation des locaux professionnels.

Respecter les obligations déclaratives

- TFPB : cas de souscription, déclarations associées et délais.
- CFE : établissements nouveaux (1447-C) ou modifications d'établissements déjà exploités (1447-M).

Cas pratique : identifier et renseigner les déclarations à effectuer en tant que propriétaire ou locataire

Calculer la CVAE

- La période de référence.

Illustration : identification de la période de référence à retenir

- Le taux d'imposition applicable en fonction du chiffre d'affaires.

Illustration : détermination du chiffre d'affaires de référence à retenir dans un groupe

- Le calcul de la valeur ajoutée, base d'imposition de la CVAE.
- Les obligations déclaratives annuelles :
 - la valeur ajoutée (2059-E)
 - l'effectif salarié (1330-CVAE).

Respecter le calendrier et les modalités de paiement des différents impôts locaux

- Les impositions émises par l'administration : TFPB et CFE.
- Un impôt à paiement spontané à calculer : la CVAE.
- méthode d'évaluation des locaux industriels.

Cas pratique : à partir de situations données, identifier la méthode d'évaluation qui doit être retenue

CET : déclarer, payer et contrôler la CET et la taxe foncière

Moyens et méthodes pédagogiques

En Présentiel :

Salle de formation, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel Teams. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

En Live :

Formation se déroulant dans nos locaux en présentiel, sur un écran Multifonctions de communications (MFC).

Cette modalité est proposée afin de garder les bénéfices de la formation présentielle, tout en ayant un formateur à distance. Cela offre la possibilité également d'intégrer des participants à distance dans une formation en présentiel. La borne interactive permet un affichage dynamique et une meilleure fluidité et cohérence dans les échanges. C'est un outil complet qui permet au formateur d'offrir une formation présentielle enrichie d'interactivités digitales.

Evaluations

Un questionnaire de préformation est transmis aux participants avant le démarrage de la formation. Il permet au formateur d'évaluer les besoins des participants et peut ainsi calibrer au mieux son intervention.

Des évaluations formatives jalonnent le parcours afin de mettre en évidence les points forts des apprenants et leurs axes d'amélioration. Ces évaluations permettent aux formateurs d'identifier les problématiques et d'affiner leurs approches pédagogiques.

Une évaluation de satisfaction à « chaud » évalue les différents axes « qualité » de la formation, puis une à « froid » 2 mois après la fin du parcours pour prendre en considération le retour d'expérience, l'adaptation au poste de travail, l'évolution et les besoins des participants.

Toutes nos évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ».

Intervenant Lefebvre Dalloz Formation :

Avocate fiscaliste au Barreau de Paris, spécialisée en fiscalité des entreprises. Hemma a pratiqué au sein de grands cabinets parisiens spécialisés en droit fiscal. Puis, en septembre 2017, elle a fondé son cabinet.

Modalités et délai d'accès : Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront (conseil@sesame-formation.re) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

CET : déclarer, payer et contrôler la CET et la taxe foncière

Durée : 2 jours, soit 14 h

Lieu et date(s) actualisé(s) : cf site web : www.sesame-formation.re

Coût HT : Nous contacter

Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter notre référent Handicap.

Programme mis à jour en avril 2026